

# Notre code éthique de conduite des affaires

Paragon Transaction S.A.

Siège social

39 rue des rivières St Agnan  
58200 Cosne cours sur loire

Tel : 03 86 26 51 51

Mise à jour  
Novembre 2015

# Préambule

Le code éthique de conduite des affaires de PARAGON TRANSACTION est le socle de toute la démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale de l'entreprise. Il formalise les engagements de l'entreprise vis-à-vis de ses principaux publics internes et externes et les principes éthiques qui doivent guider les actions et les comportements des collaborateurs.

Avoir en toutes circonstances une approche éthique des affaires est un gage de pérennité. Notre succès et notre développement durable sur nos marchés dépendent de la confiance de nos clients, collègues, actionnaires et partenaires commerciaux et sociaux. Cette confiance se construit avec le temps, doit se mériter chaque jour et s'animer dans toutes les relations entre chaque partie prenante.

C'est un engagement collectif inscrit dans le périmètre de nos valeurs et de nos engagements qui s'appuie sur la confiance et la responsabilité individuelle de chacun.

Ce Code n'a pas vocation à établir une liste exhaustive des questions-réponses qui peuvent se poser à nos collaborateurs dans leur activité quotidienne mais vise à donner à chacun un cadre de référence qui fixe des repères et apporte un éclairage pour orienter son action.

« Notre Code de conduite des affaires est aujourd'hui rediffusé au sein de chacun de nos établissements afin de rappeler à chacun nos engagements et les principes éthiques que nous défendons ».



## Les principes devant être partagés par tous nos collaborateurs sont :

- Agir avec intégrité et sens de la responsabilité.
- Respecter les lois et réglementations.
- Respecter la dignité et les droits de chacun.
- Agir dans le respect de l'environnement naturel.
- Faire usage des biens et des ressources de l'entreprise dans le souci de l'intérêt du Groupe et de ses actionnaires.

Ce code éthique est aussi l'occasion de rappeler que Paragon Transaction a adhéré en 2007 au Global Compact, réaffirmant ainsi son attachement aux 10 grands principes défendus par les Nations Unies en matière de droits de l'homme, de droit du travail, de respect de l'environnement ou de lutte contre la corruption. Ce Code s'inscrit d'ailleurs résolument depuis 2005 dans le cadre des grands textes internationaux de référence en la matière : Déclaration universelle des droits de l'homme, Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant ou principales conventions de l'Organisation internationale du travail.

« Je souhaite que chacun d'entre vous adopte ce Code comme un guide et un repère dans la réalisation de ses missions et contribue ainsi au quotidien à allier notre impératif d'efficacité économique à notre Responsabilité Sociale et Environnementale, seul gage de la pérennité de nos activités ».

**Yves Vételé**  
**Directeur Paragon Transaction**

## Déclinaison de notre code éthique de conduite des affaires

- Règles de conduite
  - La fraude
  - Les conflits d'intérêts
  - La corruption, cadeaux et autres avantages
  - Le blanchiment d'argent
  - Notre comportement vis à vis de la concurrence
- Protection des données clients
- Respect de la propriété intellectuelle
- Véracité de notre communication commerciale et marketing
- Notre adhésion au pacte mondial des Nations Unis

# Règles de conduite :

## *Corruption et autres avantages*

### Principe générale : tolérance zéro pour la corruption

L'objectivité et l'intégrité gouvernent les relations des salariés de PARAGON TRANSACTION avec les services publics, ses clients, ses fournisseurs et ses partenaires. Tout constat de corruption active ou passive, toute sollicitation d'un tiers tendant à une telle corruption, doit être immédiatement signalée à la hiérarchie qui prend sans délai les mesures propres à en vérifier la réalité, notamment en diligentant les audits appropriés, et à faire cesser sans délai ces agissements s'ils sont avérés.



**PARAGON TRANSACTION interdit la corruption sous toutes ses formes, publique et privée, active et passive. PARAGON TRANSACTION s'interdit notamment d'effectuer, de proposer, de promettre ou solliciter, directement ou indirectement, un paiement ou une fourniture de service, de cadeau ou de loisir d'une valeur supérieure à celle légalement admise, au personnel politique, à des agents publics ou privés, afin d'obtenir ou de conserver de manière illégale un marché ou un avantage commercial.**

Les salariés doivent éviter toute situation où ils se retrouveraient, même momentanément, l'obligé d'un tiers, toute situation simplement ambiguë, toute allusion équivoque de cet ordre.

# Règles de conduite :

## *Conflit d'intérêt*

Chaque salarié fait preuve de loyauté et déclare sans délai à la hiérarchie toute situation dans laquelle son intérêt personnel ou celui d'un de ses proches serait susceptible d'entrer en conflit avec les intérêts de PARAGON TRANSACTION dans l'exercice de ses activités. Il s'agit notamment des relations avec les fournisseurs, clients, concurrents identifiés et toute organisation ou personne en relation avec PARAGON TRANSACTION, ou cherchant à y entrer.

**Les salariés doivent se garder de se placer intentionnellement en situation de conflit d'intérêt, et ne participer à aucune analyse, réunion ou décision concernant des dossiers dans lesquels leur intérêt personnel ou celui de leurs proches est impliqué.**

Un conjoint, enfant ou proche d'un membre du groupe, ne peut être recruté ou missionné qu'après accord de la hiérarchie à qui les mêmes règles s'imposent, et sur des critères objectifs, afin d'éviter toute ambiguïté ou soupçon de favoritisme. Le membre concerné par ce lien ne peut pas participer à la sélection de son proche.



Les conflits d'intérêt qui sont portés à la connaissance de la hiérarchie sont analysés au cas par cas avec les deux échelons hiérarchiques supérieurs. Celle-ci règle le conflit en conformité aux lois et règlements en vigueur.

**Les situations suivantes (une liste exhaustive n'est pas concevable), génératrices de conflits potentiels, sont en particulier à déclarer :**

- un dirigeant ou l'un de ses proches détient des intérêts personnels
- dans les sociétés clientes, fournisseurs (incluant les consultants, partenaires financiers et divers) ou concurrentes de l'entreprise;
- un membre du personnel occupe un poste d'administrateur ou de mandataire social d'une société extérieure en relation avec le groupe ;
- un membre du personnel ou l'un de ses proches est consultant, ou occupe une fonction de management ou est membre du service commercial, ou achats, d'une autre société en relation avec le groupe, ou cherchant à y entrer ;
- un membre du personnel ou l'un de ses proches met à disposition du groupe à titre onéreux des locaux, équipements, biens personnels

# Règles de conduite :

## *La fraude*

La fraude en entreprise est un sujet sensible et son impact est souvent minimisé. Cependant, les fraudes engendrent des coûts financiers qui peuvent être élevés et difficiles à recouvrer et, plus largement, elles représentent un risque pour toute personne et toute entreprise.

**Pour PARAGON TRANSACTION la fraude, sous toutes ses formes, est inacceptable.**

Tout acte frauduleux expose aux sanctions prévues par la loi internationale ou locale et par la réglementation interne de l'entreprise.

**Est considérée comme une fraude toute action ou omission volontaire et dissimulée, commise dans l'intention de tromper ou de contourner les lois en vigueur ou les règles de l'entreprise, dans le but d'obtenir un avantage matériel ou moral indu pour le fraudeur ou pour un tiers.**



### **La fraude prend des formes multiples:**

- le vol d'argent,
- de biens,
- de données,
- l'altération volontaire, la dissimulation ou la destruction de documents,
- les fausses écritures ou fausses déclarations,
- la manipulation des comptes,
- la contrefaçon,
- le blanchiment d'argent,
- l'escroquerie,
- la corruption..

Chaque collaborateur doit faire preuve de vigilance vis-à-vis des paiements effectués afin de détecter toute irrégularité notamment avec des partenaires dont la conduite dans les affaires peut éveiller des soupçons.

**Règles de conduite :**

## ***Blanchiment d'argent***



### **Blanchiment d'argent**

**Le blanchiment d'argent est un délit qui consiste à dissimuler les fonds provenant d'activités illégales**

Conformément aux lois régissant le blanchiment d'argent, PARAGON TRANSACTION choisit des partenaires commerciaux dont la réputation est avérée.

Chaque collaborateur doit faire preuve de vigilance vis-à-vis des paiements effectués afin de détecter toute irrégularité notamment avec des partenaires dont la conduite dans les affaires peut éveiller des soupçons.

## Règles de conduite :

### *Comportement vis-à-vis de la concurrence*

**PARAGON TRANSACTION** attache la plus haute importance au respect des règles de la concurrence et rejette toute pratique anticoncurrentielle.

Ses collaborateurs sont invités à adopter un comportement irréprochable vis-à-vis de leurs concurrents, clients, fournisseurs et prospects.

#### **Sont notamment prohibés :**

- l'entente illicite, l'abus de position dominante, les actes de corruption,
- l'échange d'information privilégiée,
- les prix discriminatoires, excessifs ou prédateurs,
- etc.



Tout collaborateur de l'entreprise doit exclusivement utiliser les moyens légaux et éthiques pour la recherche d'informations sur ses concurrents; à titre d'exemple, l'intrusion et la dissimulation d'identité sont illicites.

Il ne se livre ni à la diffamation, ni au dénigrement de ses concurrents et s'abstient de tirer avantage de documents inexacts, falsifiés ou déformés.

Enfin, lorsque PARAGON TRANSACTION intervient sur un marché régulé, elle doit veiller à informer les collaborateurs des dispositions qui les concernent et à en contrôler la bonne application.

## Protection et confidentialité des données clients (1/2)



Dans le cadre de ses fonctions, chaque collaborateur peut être amené à gérer ou à détenir de nombreuses informations. Ces dernières peuvent porter sur la clientèle, le personnel, la société ou, plus généralement, sur l'environnement économique, commercial ou juridique de la société (partenaires commerciaux ou financiers, fournisseurs, administrations, autres sociétés du Groupe, etc.).

En règle générale, toute information qui n'a pas été rendue publique doit être considérée comme confidentielle.

Les informations qui font l'objet d'une réglementation particulière dans certains de nos domaines d'activités, comme par exemple les informations commercialement sensibles, doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.

Aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de PARAGON TRANSACTION, il est recommandé aux collaborateurs de respecter la plus grande discrétion sur les informations, de quelque nature qu'elles soient, issues de leur entreprise ou relatives à celle-ci. Si vous devez transmettre de telles informations à un interlocuteur pour lui permettre de remplir sa mission, soyez attentif à ne lui donner que les éléments nécessaires, notamment si ces informations appartiennent tout ou partie à un tiers ou à un prestataire. Informez-le aussi du degré de confidentialité des informations qui lui sont transmises.

# Protection et confidentialité des données clients (2/2)

**Paragon Transaction considère que la protection et la confidentialité des données de nos clients doit aussi passer par la sécurisation de ses sites de production :**

- Sécurisation de l'accès à ses sites de production
- Sécurité incendie
- Sécurité des produits

## Sécurisation de l'accès à nos sites :



- Contrôle d'accès 24h/24h par badge radio fréquence.
- Surveillance du site 24h/24h par caméra avec enregistrement:
  - *De la totalité de l'enceinte du site, de ses issues*
  - *De certains points sensibles à l'intérieur de l'entreprise. En l'occurrence l'atelier de production des billets à piste magnétique, le local de stockage.*



Ce système est relié directement au poste d'accueil avec visualisation sur écran de contrôle de l'ensemble des caméras



- Détecteurs de présence couvrant l'ensemble des locaux munis d'un système d'alerte relié à l'accueil, à la société de gardiennage et à la Gendarmerie située à 500 m de notre site.
- Capteurs disposés sur les différentes portes d'accès par l'extérieur ne faisant pas l'objet de passages munis de système d'alarme.



## Sécurité incendie :

- Ateliers de production et bureaux administratifs, équipés d'un système Sprinklers, avec réserve d'eau privée de 630 m3.
- Extincteurs et sorties de secours.
- Un plan détaillé est affiché à différents endroits de l'entreprise permettant de situer, en cas d'incendie par exemple, l'emplacement exact des extincteurs, leur nature ainsi que toutes les issues de secours, le plan d'évacuation



## Zonage de l'entreprise avec accès différencié par personne

- L'ensemble du personnel est muni d'une carte d'accès radio fréquence, paramétrée de manière spécifique, permettant le contrôle des entrées et sorties de chaque secteur autorisé.

## Disposition pour les personnes étrangères à l'entreprise

- Dépôt et enregistrement d'une pièce d'identité à l'arrivée (nom, date, heure d'arrivée, heure de départ, nom de la personne responsable de sa prise en charge)

# Respect de la propriété intellectuelle



PARAGON TRANSACTION reconnaît à cet égard les droits de propriété intellectuelle de son client sur les marques, graphismes, modèles et dessins figurants sur les documents dont la fabrication lui est confiée.

A ce titre, PARAGON TRANSACTION s'engage à ne pas reproduire en tout ou partie sur quelque support que ce soit, sauf pour l'exécution des présentes et exclusivement pour le compte de son client les dit(e)s marques, dessins ou graphismes qui lui sont communiqués.

PARAGON TRANSACTION ne pourra, sous quelque forme que ce soit, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, adapter, représenter, reproduire ou céder en tout ou partie les dit(e)s marques, graphismes ou dessins. D'une façon générale, PARAGON TRANSACTION s'engage à ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de son client sous peine d'une action en contrefaçon, concurrence déloyale ou agissements parasitaires et sans préjudice de toute action pénale.

Il est ici précisé que PARAGON TRANSACTION n'agit qu'en qualité de prestataire de services pour son client.

Le personnel qui traite des données informatique a signé la charte informatique impliquant la confidentialité du traitement des données.

Dans ce cadre, PARAGON TRANSACTION n'assume aucune responsabilité au regard de la gestion des droits de reproduction relevant des domaines de la propriété littéraire, intellectuelle, artistique, d'auteur, de modèle, de dessin ou encore de droit à l'image, sur les produits dont l'exécution lui aura été imposée par son client .

Le client déclare à cet effet faire son affaire personnelle de la gestion et de l'obtention, auprès de tous tiers, de tous droits relevant notamment des domaines ci-dessus.

# Véracité des messages marketing et publicitaires



Dans le respect des valeurs de Transparence et d'Intégrité de l'entreprise, la direction de l'entreprise PARAGON TRANSACTION s'efforce de ne publier, en interne comme en externe, que des informations vérifiables.

La pérennité de notre entreprise et les références clients sont pour nous le gage de réussite de notre capacité à respecter nos engagements, à la fois

- en amont de la contractualisation de nos relations d'affaires via notre communication commerciale (Plaquettes, site web, proposition de service, conférence),
- durant la réalisation de nos prestations,
- en aval de nos prestations à l'occasion par exemple des réunions de progrès que nous réalisons avec nos clients dans le cadre de nos contrats pluri-annuelles.

## Mise en œuvre, contrôle et sanctions



Ce code éthique des affaires a été réalisé par le comité de direction de Paragon Transaction et s'applique de fait à l'ensemble des salariés. Sa mise à jour est également de la responsabilité du comité de direction.

Ce code a fait l'objet d'une communication à l'ensemble des salariés et est fourni à chaque nouvel entrant.

Le non respect de ce code par un salarié de Paragon Transaction pourra entraîner, en fonction de la gravité des faits, des sanctions allant du simple avertissement jusqu'au licenciement (sanction prévue dans le code du travail) sans préjuger d'éventuelles poursuites civiles ou pénales.

**En cas de doute d'un salarié face à une situation pouvant le mettre en contradiction avec ce code éthique, il est fortement recommandé d'en référer à son supérieur hiérarchique afin de demander conseil.**

**En cas de découverte d'un comportement non éthique, nous encourageons tout salarié de l'entreprise à alerter au plus vite l'une de ces deux personnes :**

- ⇒ **Yves Vételé (Directeur de Paragon Transaction)**
- ⇒ **Laurent Salmon (Directeur financier du groupe Paragon)**

# Paragon Transaction adhère au pacte Mondial de l'ONU depuis 2007



## LES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

PARAGON TRANSACTION adhère au Pacte mondial des Nations Unies depuis 2007. Le Pacte réunit un grand nombre d'entreprises dans le monde qui s'engagent à respecter dix principes portant sur les droits de l'homme, le travail, l'environnement et, depuis 2004, la lutte contre la corruption.

Par son adhésion, PARAGON TRANSACTION s'engage à progresser dans l'application de ces principes et doit fournir chaque année la preuve des progrès réalisés.

### DROITS DE L'HOMME

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence et
2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

### DROIT DU TRAVAIL

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

### ENVIRONNEMENT

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- 10 Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

## Autres valeurs et politique interne en lien direct ou indirect avec notre code de conduite des affaires

- Politique de sécurité
- Politique qualité
- Développement durable
- Politique d'amélioration continue
- Certifications

# Nos politiques de sécurité

Considérant les souffrances humaines comme les coûts engendrés par les accidents de tous genres, nous voulons entretenir une action permanente en vue d'en diminuer la probabilité et la gravité.

Par la prévention des risques d'accident, tant dans l'activité professionnelle que non professionnelle, nous voulons répondre de manière optimale aux exigences morales, économiques et légales.

## Notre stratégie :

Notre action de promotion des mesures de prévention des accidents s'étend à l'ensemble de nos activités et sites et est **une priorité non négociable** qui concerne le personnel Paragon, intérimaires comme sous-traitants.

La responsabilité de la prévention des accidents est, en premier lieu, individuelle ; au delà de ce premier principe, elle est du ressort de l'encadrement, notamment pour le contrôle du respect des mesures préventives.



## Nous nous engageons à soutenir ces objectifs par :

- Une **information** et une **formation** des collaborateurs sur l'existence des risques, afin de susciter un comportement adapté aux circonstances,
- Une préparation des collaborateurs au **comportement en cas d'urgence** (risque non prévu, premier secours)
- La mise en place de **directives et actions** visant à une **garantie de sécurité**, pour toutes les tâches où des risques spécifiques ont été mis en évidence,
- Une mobilisation permanente de nos équipes sur l'axe sécurité à travers des **structures de progrès régulières** et pilotées au plus haut niveau de la société.

# Politique de Qualité



**Plus que jamais nous plaçons la satisfaction de nos clients au cœur des préoccupations de l'entreprise.**

**Avec cette politique communiquée et partagée par l'ensemble de nos collaborateurs nous nous engageons à :**

- améliorer le **niveau de satisfaction de nos clients** en progressant constamment dans la qualité des produits et des services, en développant une écoute permanente et une communication proactive et régulière,
- traiter efficacement les réclamations des clients par la **mise en place d'actions correctives pertinentes**,
- mettre en œuvre les procédures, instructions de contrôle, modes opératoires et moyens spécifiques permettant **d'assurer la sécurité des produits** le nécessitant.

- **maîtriser et perfectionner les processus** déployés dans l'entreprise,
- assurer l'adéquation du niveau de compétence et des besoins techniques en pilotant les **programmes de formation continue de nos collaborateurs**,
- - assurer la **pérennité de PARAGON TRANSACTION** en maintenant une **situation financière saine et solide**,
- - adopter un **comportement responsable** qui concilie les aspects sécuritaires, économiques, sociaux et environnementaux,

# Politique Développement Durable



Dans la culture de PARAGON TRANSACTION, le respect de l'éthique environnementale est fondamental, au même titre que le respect de l'éthique sociale et économique. A ce titre, nous nous engageons à appliquer une politique de développement durable visant à :

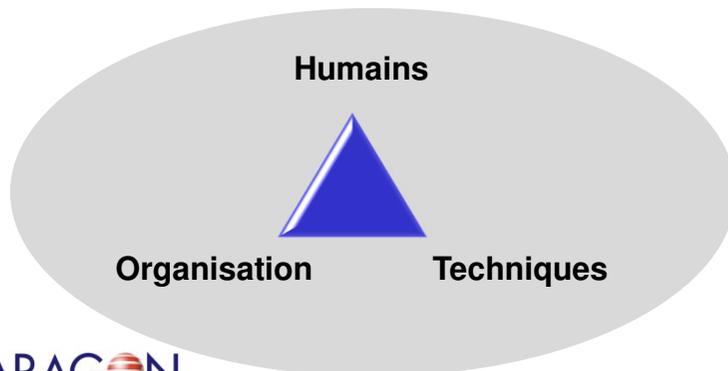
- **rechercher la réussite de nos clients** en leur assurant un service de qualité conforme aux exigences des normes environnementales et éco labels reconnus,
- **respecter tous les individus** sans discrimination,
- avoir une conduite intègre à l'égard des confrères, des clients et des fournisseurs de la société,
- adopter une **démarche d'achats responsables** en encourageant nos partenaires, sous-traitants et fournisseurs, à adhérer à des valeurs de développement durable et à apporter leur contribution à nos engagements en matière de développement durable,
- **promouvoir la gestion responsable des forêts** en privilégiant les fournisseurs certifiés et en n'utilisant pas en connaissance de cause de papier fabriqué à partir de bois issu de sources controversées,

- **assurer la pérennité de l'entreprise** en maintenant une situation financière saine et solide, en partageant équitablement les fruits de la réussite entre les différents acteurs,
- encourager la **formation continue des collaborateurs**,
- accueillir des **jeunes en apprentissage**,
- participer à l'**insertion professionnelle et sociale des personnes en situation de handicap**,
- reconnaître et favoriser l'**initiative, la création et le travail d'équipe**,
- instaurer des **rapports vrais entre dirigeants et employés** pour établir une communication qui soit impliquante,
- afficher la **volonté de se dépasser pour gagner**.

# Politique d'amélioration continue

L'amélioration continue est **une démarche participative** et structurée en groupe de travail, visant l'amélioration de la qualité du produit, de la satisfaction du client et de la performance globale de l'entreprise, assurant ainsi le développement et le succès à long terme de celle-ci.

**Dans le cadre de cette démarche d'amélioration continue de nos processus, nous nous engageons à appliquer cette politique en prenant en compte les aspects :**



**A ce titre, nous nous engageons à l'appliquer comme suit :**

## **Etablir une relation de confiance**

Un programme d'amélioration continue repose sur la confiance. Elle implique d'écouter et de prendre en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes afin d'inscrire son action dans le long terme.

## **L'erreur est une opportunité de progrès**

Notre culture nous fait associer l'erreur à la faute. Dans une démarche d'amélioration continue, l'erreur est considérée comme une opportunité d'amélioration.

## **Responsabiliser et donner les moyens**

Les problèmes doivent être résolus par l'entité la plus proche du terrain. Cela implique de donner les moyens à cette entité pour qu'elle puisse assumer ses responsabilités mais aussi que les moyens soient en adéquation avec les objectifs.

## **Ecouter et prendre en compte**

Toute démarche d'amélioration continue est à l'écoute des différentes parties prenantes et favorise l'expression de tous. L'ensemble des points de vue enrichit la pertinence de l'analyse et des solutions mises en place.

## **Le travail d'équipe**

La performance globale est obtenue en développant le travail en équipe, le sens collectif et la coopération.

# Programmes et certification de valorisation des bonnes pratiques



✓ Adhérent au Pacte Mondial de l'ONU depuis 10/07/2007,

✓ Labellisés IMPRIM'VERT® depuis le 12/06/2008,

✓ Certifiés ISO 9001 V2008 depuis le 12/03/2009,

✓ Certifiés PEFC depuis le 15/10/2009,

✓ Certifiés FSC depuis 15/10/2009,,

✓ NFK11-112 depuis le 21/04/2011